**VALIDATION DES DIPLÔMES POUR LES ÉTRANGERS**

**Le centre ENIC-NARIC\* France est le centre français d'information sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes. S’adresse aussi aux réfugiés, demandeurs d’asile et à ceux qui bénéficie de la protection subsidiaire.** (\* European Network of Information Centres - National Academic Recognition Information Centres

Contact : Par téléphone au 33 (0)1 70 19 30 31 Par [messagerie électronique](http://www.ciep.fr/contact/enic_naric.php) )

* Il établit des **attestations pour un diplôme(s), des études, une formation obtenu(s) à l'étranger**.
* Il informe sur les procédures à suivre pour exercer une profession réglementée.
* Il renseigne sur la reconnaissance des diplômes français à l'étranger.

Les inscriptions se font **uniquement** en ligne. Nous vous invitons à consulter notre site internet

http://www.ciep.fr/enic-naric-france/ pour vérifier si :

- vous avez besoin d’une attestation,

- votre diplôme ne concerne pas une profession réglementée,

- la durée de formation n’est pas inférieure à six mois à temps complet et enfin, si votrecertification n’est pas un test ou un diplôme de langue.

- Renseignez tous les champs de chaque rubrique car l’absence d’un seul des renseignements bloque la validation informatique de votre inscription.

Assurez-vous que votre adresse électronique fonctionne et qu’elle soit accessible.



**ETAPES D’INSCRIPTION :** Connectez-vous sur le lien suivant : <https://phoenix.ciep.fr/inscriptions/>

1.Procédez à votre préinscription. A l’issue de cette première étape, un courriel vous sera adressé avec votre numéro de dossier.



2. Reconnectez-vous en utilisant le lien qui vous a été envoyé pour compléter votre dossier. Renseignez tous les champs de chaque rubrique, puis validez vos saisies à l’aide du bouton vert « valider ». ***Attention : si vous êtes réfugié, demandeur d’asile ou si vous bénéficiez de la protection subsidiaire, pensez à renseigner le champ dédié et à attacher ou envoyer les documents justifiant votre statut.***

3.Indiquez par ordre chronologique les diplômes (2 maximum) que vous souhaitez faire reconnaitre à l’aide des menus déroulants. Si votre diplôme ne figure pas dans la liste, vous pouvez choisir la mention « autre ». ***Attention : les pièces justificatives peuvent être transmises uniquement par téléchargement sur le même site.***



4.Transmission des pièces justificatives par téléchargement :

-Un tableau récapitulatif des différentes pièces requises pour le traitement de votre dossier vous est proposé.

-La taille de chaque document scanné ne doit pas excéder 2 Mo.-Les documents doivent être **exclusivement en format PDF.** Chaque pièce doit être scannée séparément.-Les pièces jointes doivent correspondre aux intitulés indiqués dans le tableau.



5.Une fois toutes les pièces attachées, vous pouvez valider votre saisie pour passer à l’étape finale d’engagement de paiement (70€) et de validation de votre dossier. Votre demande est alors transmise au Centre ENIC-NARIC France. Vous n’avez plus la possibilité d’intervenir sur votre dossier.



6.Vous recevez un courriel de notification confirmant le dépôt en ligne de votre dossier. Un lien vous sera également envoyé vous permettant de suivre l’état d’avancement de vote dossier.

**SUIVI DE DEPOT DE DOSSIER**

1.Si votre dossier est complet et recevable, une facture (format PDF) à télécharger vous sera adressée par courriel.



2. Le numéro de référence pour le règlement est indiqué dans ce document PDF. Ce numéro est différent du numéro de référence de votre dossier.



3.Après constatation de paiement, le Centre ENIC-NARIC France procédera à l’expertise de votre dossier (ou vos diplômes) dans un **délai maximal de quatre mois**.



4.Une fois l’expertise validée, une attestation vous sera envoyée par voie électronique.



5.L’expertise peut parfois aboutir à une lettre d’information indiquant qu’une attestation n’a pu être délivrée, car le diplôme ou l’établissement ne sont pas reconnus par les autorités compétentes du système éducatif d’origine. **Dans ce cas de figure, des frais administratifs de 20€ seront retenus**. Vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre dossier en cliquant sur le lien qui vous a été envoyé dans le courriel de confirmation de votre demande.



6. En cas de changement de coordonnées il convient de le signaler immédiatement à l’adresse suivante : enic-naric@ciep.fr, qui figure dans le courriel de confirmation de votre demande. Le cas échéant pensez à faire suivre votre courrier.